



## FORMATION SSIAP3

### AGENT DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES

<b>Nature de la formation</b>	Formation SSIAP3	
<b>Objectifs</b>	Acquérir les compétences et connaissances nécessaires pour encadrer et diriger le service de sécurité assurant la sécurité des personnes et des biens dans un ERP ou un IGH, pouvoir conseiller le chef d'établissement, établir le programme de contrôle et d'entretien des moyens de secours, gérer le budget du service.	
<b>Publics concernés</b>	Toutes entreprises, tout public, tous niveaux 4 personnes minimum, 12 maximum	
<b>Prérequis</b>	Soit disposer d'un diplôme de niveau 4 minimum (qui peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience), soit être titulaire du diplôme de SSIAP 2 ou d'ERP 2 ou d'IGH 2 délivré avant le 31 décembre 2005 et justifier de trois ans d'expérience de la fonction. Cette expérience professionnelle doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail. Etre titulaire de AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ; Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.	
<b>Durée / Dates / lieu</b>	30 jours, 210 heures + visites + 7h évaluation	
<b>Programme / Contenu de la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le feu et ses conséquences : le phénomène, le comportement du feu, la mise en œuvre des moyens d'extinction.</li> <li>• La sécurité incendie et les bâtiments : matériaux de construction, études de plans, outils d'analyse.</li> <li>• La réglementation incendie : organisation générale, classement des bâtiments, dispositions constructives et techniques, moyens de secours visites, accessibilité des personnes handicapées</li> <li>• Gestion des risques : analyse des risques, réalisation des travaux de sécurité, documents administratifs.</li> <li>• Conseils au chef d'établissement : information de la hiérarchie, veille réglementaire.</li> <li>• Relations avec les commissions de sécurité : le registre de sécurité.</li> <li>• Management de l'équipe de sécurité : organisation du service, encadrement.</li> <li>• Budget du service sécurité : suivi budgétaire, investissements.</li> </ul>	
<b>Modalités pédagogiques Et matériels</b>	Brainstorming, exposés interactifs, démonstrations pratiques, étude de cas, mise en situation... Salle de cours avec point d'eau. Vidéoprojecteur. Supports pédagogiques papier et audio-visuels. Matériel complet incendie + QUIZZBOX SSIAP / SSI en fonction, aire de feu. Un document de référence sera remis à chaque participant.	
<b>Modalités d'évaluation / validation de la formation</b>	Épreuve écrite : • QCM de 40 questions. Épreuve orale •Epreuve écrite Etude de plan. diplôme remis suite à réussite de l'examen organisé soit dans un ERP ou IGH, soit dans un de nos centres.	
<b>Intervenants</b>	Formateur SSIAP3 à jour de sa formation continue / SSIAP3	
<b>Modalités financières</b>	Tarif individuel	Tarif de groupe (minimum 4 personnes / maximum 10 personnes)
	Sur devis	Sur devis
	<i>Supplément pour déplacement selon zone</i>	
En cas d'ajournement d'un examen SSIAP, nous offrons la possibilité de repasser l'examen à une date ultérieure avec révision précédant l'examen		

# RECYCLAGE et REMISE A NIVEAU SSIAP



## RECYCLAGE SSIAP1

<b>Prérequis</b>	Titulaire du SSIAP1, de l'ERP1 ou de l'IGH1. <u>Recyclage triennal avant la date anniversaire.</u> Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage en matière de <b>secourisme</b> . Les personnes titulaires du diplôme SSIAP, ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité d'agent de sécurité durant les 36 derniers mois ou ayant dépassé la date limite du recyclage, doivent se soumettre à une <b>remise à niveau (RNSSIAP1)</b> pour accéder à l'emploi. Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ; Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.
------------------	--

**DUREE** 14 heures / 2 jours

## REMISE A NIVEAU SSIAP1

<b>Prérequis</b>	Être titulaire du diplôme SSIAP1, ERP1 ou IGH1 ou équivalence. Répondre à l'aptitude médicale définie dans l'arrêté du 02 mai 2005. Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans; Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité
------------------	---

**DUREE** 21 heures / 3 jours

## RECYCLAGE SSIAP2

<b>Prérequis</b>	- Être titulaire du diplôme SSIAP2, ERP2 ou IGH2 ou équivalence. <u>Recyclage triennal à date anniversaire.</u> - Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage en matière de <b>secourisme</b> . - Les personnes titulaires du diplôme SSIAP2 ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité de chef d'équipe de sécurité durant les 36 derniers mois, doivent se soumettre à une <b>remise à niveau (RNSSIAP2)</b> pour accéder à l'emploi.
------------------	---

**DUREE** 14 heures / 2 jours

## REMISE A NIVEAU SSIAP2

<b>Prérequis</b>	- Être titulaire du diplôme SSIAP2, ERP2 ou IGH2 ou équivalence. - Répondre à l'aptitude médicale définie dans l'arrêté du 02 mai 2005. - Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ; Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.
------------------	---

**DUREE** 21 heures / 3 jours

## RECYCLAGE SSIAP3

<b>Prérequis</b>	Être titulaire du diplôme SSIAP 3, IGH-ERP3 ou équivalence depuis moins de 3 ans Pouvoir justifier de 1607h de travail SSIAP3 au cours des 36 dernier mois Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ; Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.
------------------	--

**DUREE** 21 heures / 3 jours

## REMISE A NIVEAU SSIAP3

<b>Prérequis</b>	Être titulaire du diplôme SSIAP 3, IGH-ERP3 ou équivalence. Répondre à l'aptitude médicale définie dans l'arrêté du 02 mai 2005. Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ; Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.
------------------	--

**DUREE** 35 heures / 5 jours

## MODULES COMPLEMENTAIRES POMPIERS

Les pompiers peuvent prétendre à des équivalences, permettant de réduire leurs parcours de formations.  
Informations sur demandes.